



Droit à indemnité injonction de payer

Par **jppseudo**, le **04/06/2015 à 20:28**

Bonjour,

Je suis en cours de procédure suite à une injonction de payer de mon locataire. Ce dernier souhaite récupérer l'intégralité de sa caution alors que des réparations de son fait sont constatées et actées.

La décision devrait tourner en ma faveur, puis-je prétendre à des indemnités?

Merci d'avance pour vos conseils

Par **aguesseau**, le **04/06/2015 à 20:38**

bjr,

vous pouvez demander des dommages et intérêts en les justifiant.

il est toujours délicat d'anticiper une décision d'un juge surtout entre locataire et bailleur car le juge a toujours tendance à défendre la partie la plus faible donc le locataire.

cdt